

LA NEF ET SON ORGANISATION

Nous avons dit que le sanctuaire d'une église n'était pas un désert dans lequel on plante la pièce unique de l'autel, mais un organisme complexe où chaque personne et chaque fonction essentielle du culte doit trouver son lieu.

Nous constaterons d'une manière analogue que la nef n'est pas un espace indifférencié rempli de chaises ou de bancs pour clients anonymes d'un spectacle permanent. Le peuple liturgique est un corps organique qui engendre un espace organisé.

Nous plaçant toujours dans la perspective d'une assemblée dominicale ordinaire, nous aurons à considérer premièrement l'espace du *peuple* assemblé. Ce peuple, en second lieu, fait normalement appel pour la célébration à certains services dont le plus important est l'aide que lui apportent dans le chant la *schola* et l'*orgue*; nous étudierons donc leur emplacement; enfin l'assemblée liturgique se constitue comme peuple saint en quittant la rue et en passant un seuil avant d'entrer dans la maison de Dieu; nous dirons donc quelques mots des *lieux d'approche* de l'église.

I. — L'ESPACE DU PEUPLE

On peut ramener à quatre les grandes fonctions liturgiques d'un vaisseau d'église : 1° rassembler le peuple des croyants; 2° pour qu'il y entende la parole; 3° pour qu'il y prie et loue le Seigneur; 4° pour qu'il y offre le sacrifice eucharistique et y communie. Examinons les exigences spa-

tiales de chacune de ces quatre fonctions en relevant à l'occasion le mystère dans lequel elles nous introduisent et qu'elles doivent signifier aux yeux des fidèles.

a) *Rassembler le peuple des croyants.*

L'église est tout d'abord l'édifice destiné à rassembler la communauté paroissiale. L'importance de celle-ci commande donc la *dimension* de celle-là. La première question qui se pose au curé est : combien de fidèles doit contenir mon église ? De la réponse à cette question dépendra donc la grandeur du vaisseau.

Là encore, pourtant, la raison fonctionnelle n'est pas la seule dont il faille tenir compte. Une manière purement quantitative et administrative de poser le problème peut entraîner, à la limite, des solutions incompatibles avec la fin normale du culte liturgique. L'assemblée liturgique a aussi une signification. Elle doit exprimer et aider une vraie communauté de foi. Cette communauté de foi, bien qu'elle dépasse infiniment les signes qui l'expriment et n'y soit pas enchaînée, appelle normalement une communauté humaine qui lui corresponde et, autant que possible, des échanges personnels entre ses membres. Mis à part le cas des églises cathédrales ou de pèlerinage qui ont une finalité particulière, on ne peut prévoir la dimension d'une église paroissiale uniquement en fonction du nombre des baptisés actuels ou futurs de la circonscription, ce qui est un point de vue mathématique et abstrait. On doit aussi tenir compte des éléments humains qui valent déjà dans la constitution de la communauté paroissiale et qui se répercutent nécessairement dans la célébration liturgique. C'est là, je le sais, un problème de pastorale générale, qui est loin d'être résolu et déborde le cadre de cette session.

Serait-il permis néanmoins de mettre en garde ici contre la tentation des trop grandes églises pour le culte ordinaire. Il fut un temps, dans l'histoire de la chrétienté, où chaque paroisse importante rêvait d'avoir sa petite cathédrale. Cette mégalomanie n'est pas morte. Or les grands édifices posent à la célébration du culte, et spécialement à la participation active des fidèles, des problèmes parfois insolubles dans la

pastorale ordinaire. Tous ceux qui en ont l'expérience savent combien la célébration devient plus difficile quand gestes et paroles des ministres ne peuvent toucher directement les membres d'une assemblée et combien, en revanche, il est facile, dans un petit vaisseau, de nouer la prière, d'instaurer un chant unanime, de porter la parole, de sentir un silence de vivante plénitude. On peut se demander si la profondeur et la ferveur de la vie liturgique d'une communauté, surtout en milieu populaire, ne dépend pas beaucoup de la juste dimension du lieu de culte. Si les signes sacrés doivent incarner la foi, il ne faut pas les instituer d'emblée à une dimension inhumaine ni exiger dès le début des participants un degré de foi qui n'aurait plus besoin de l'aide sensible d'une vraie communauté et d'un milieu à taille humaine.

Un autre problème, sur lequel il convient d'attirer d'une manière spéciale l'attention des architectes, consiste dans la *diversité en nombre des assemblées* liturgiques successives d'une même communauté paroissiale. Entre les diverses messes du dimanche, matinales ou vespérales et les messes de semaine, entre un jour de Noël et un dimanche d'été en ville, entre une cérémonie de mariage ou de funérailles et une fête de mission, la masse des fidèles présents peut varier considérablement. Or, dans tous les cas, il faut que le peuple assemblé se sente cohérent, à l'aise et directement relié au sanctuaire. Comment éviter qu'un petit troupeau ne se sente perdu dans une nef en partie déserte ou coupée de l'autel par une série de lieux morts pourtant nécessaires au déploiement de l'assemblée dominicale ? Dans les églises de quelque importance, il faut certainement prévoir des espaces de regroupement également satisfaisants pour une petite ou une grande assemblée. Beaucoup de messes de semaine stagnent, par exemple, du point de vue de la participation active des fidèles, faute d'une solution à ce problème. Une chapelle de semaine, qui peut être aussi le lieu de la sainte Réserve et constituer un lieu recueilli, favorable à la prière personnelle en dehors des offices, apporte souvent un élément de solution. Il en va de même d'une crypte (pas trop caverneuse toutefois!), ou d'un vaisseau avec des bas-côtés qui, tout en restant vides, ne donnent pas la sensation du désert à ceux qui en peuplent la partie centrale. Remar-

quons ici encore que ce genre de problème est beaucoup moins aigu dans une église de dimensions restreintes que dans un grand vaisseau.

b) *Entendre la Parole de Dieu.*

Regroupée dans l'église, la communauté chrétienne y reçoit d'abord et avant tout la Parole de Dieu. C'est la Parole de Dieu qui fonde l'*ecclesia* ou « convocation » des croyants et constitue le peuple de Dieu.

Nous avons parlé déjà du lieu de la lecture. Face au ministre qui transmet le message, soit en lisant l'Écriture, soit en prêchant, le peuple qui écoute doit d'abord l'entendre clairement et facilement. Ceci pose le problème de l'acoustique des églises.

Il faut bien reconnaître que le renouveau de la participation active et intelligente des fidèles aux rites, par la remise en valeur des interventions sacerdotales, par l'usage de la double proclamation par les ministres sacrés et par le rôle du « commentateur », nous a rendus de nos jours plus exigeants sur ce point. Dans les siècles passés on se souciait surtout que la chaire du prédicateur fût située de telle manière que celui-ci se fût entendre, mais on s'inquiétait peu du reste. Aujourd'hui, on désire légitimement que toute parole venant du sanctuaire, si elle s'adresse aux fidèles, leur parvienne.

Or, sur ce point encore, la disposition de trop de nos églises laisse à désirer. Sans doute les progrès accomplis dans les moyens de sonorisation permettent de remédier à presque tous les défauts d'acoustique de manière plus ou moins satisfaisante. Il convient pourtant d'observer plusieurs choses.

Tout d'abord il faut maintenir la supériorité incontestable de la *parole directe* dans la liturgie sur la parole amplifiée. C'est à travers le signe vivant et humain d'un ministre que la Parole de Dieu nous parvient. Tel est son mystère. Le signe de cette parole humaine est plus pur et plus sacré s'il reste lié plus immédiatement au sujet qui le porte. Tout relais mécanique fait écran entre l'action sacrée et ceux qui y participent. Aussi parfaite que soit une sonorisation,

elle reste artificielle. Enfin trop d'installations précaires sont pénibles et fatigantes; elles risquent vite de nuire au recueillement et au silence. Il ne faut donc pas sonoriser inconsidérément les églises quand cela n'est pas nécessaire.

Pour n'y être pas obligé, on doit auparavant, dans la construction ou l'aménagement d'une église, prêter la plus grande attention aux exigences de l'acoustique naturelle. Sans doute les architectes ont-ils bien des excuses, s'ils n'obtiennent pas toujours le résultat voulu. L'acoustique pratique reste souvent empirique et on ne peut guère la prévoir de manière certaine. D'autre part, certains matériaux modernes, comme le ciment, sont particulièrement redoutables pour la résonance. Mais hélas, certains architectes se désintéressent pratiquement de la question. L'un d'eux, auquel on faisait remarquer que sa construction, pourtant restreinte, avait sept secondes d'écho, répondit : « Cela obligera le prédicateur à bien articuler. » C'est une entourloupette! Cet architecte, bon chrétien par ailleurs, n'avait pas pensé un instant que, non seulement le sermon est parole à entendre, mais aussi les lectures, les oraisons et la préface du célébrant, les monitions du commentateur et qu'on ne peut demander pour cela aux fidèles un effort continu et exceptionnel d'attention. Il est très grave qu'on ne se préoccupe pas davantage de cette question. D'autant que, quoiqu'on en dise, la science acoustique permet aujourd'hui à des ingénieurs spécialisés de calculer avec une approximation remarquable les effets de résonance. C'est aux architectes qu'il revient de les consulter pour éviter les désastres.

L'écueil des constructions modernes, en effet, n'est pas tant le défaut que l'excès d'acoustique. Mais ce mal n'est pas sans remède si on veut bien s'en occuper. Il y a longtemps que l'insonorisation se pratique rationnellement dans les salles de spectacles et dans les bureaux des administrations. Pourquoi ne l'applique-t-on pas judicieusement dans les églises? L'architecte qui aurait construit une salle de conférence où il serait impossible d'entendre l'orateur se la verrait refuser! Pourquoi une église peut-elle supporter des tares de ce genre? Pour qu'elle soit plus belle? Je sais qu'un revêtement absorbant ou un enduit sonorisant, placé sur la voûte ou sur certaines parois, doit être prévu dans l'architecture, puisqu'il change l'aspect du matériau. Mais

ce peut être aussi une composante de l'œuvre dont on peut tirer parti au même titre que des colonnes ou des vitraux. L'art ne répugne pas à l'utile, mais sait le transfigurer.

Et que dire maintenant de ces églises trop sonores dans lesquelles on rajoute une sonorisation pour... se faire entendre. On ne crée pas mieux une ambiance de kermesse! En fait, il est plus aisé de remédier *post factum* à un défaut d'acoustique qu'à un excès. Dans le cas d'une audition insuffisante, si elle est judicieusement employée, la sonorisation rend les plus éminents services. Elle permet de donner tout son relief à la voix du célébrant, même à un autel éloigné; d'entendre sans effort lectures et prédication; de laisser le commentateur à sa vraie place, qui est seconde, en lui permettant de s'exprimer à mi-voix, sur un ton grave et recueilli. Ainsi, ses interventions ne détournent pas l'attention d'une action dont il n'est pas le sujet, mais elle y achemine. Notons que cela suppose autant de micros que d'acteurs, et aussi autant d'entrées distinctes de micro à l'amplificateur, sans quoi il est impossible de sauvegarder la hiérarchie entre les différentes voix. Il faut que les sources sonores soient assez nombreuses pour qu'on n'ait pas à les pousser trop. La voix parlée ou chantée ne doit jamais être déformée.

c) *Prier et louer ensemble.*

A la Parole qui lui est annoncée, le peuple répond par le chant, et il s'associe par ses acclamations, parlées ou chantées, à la prière du célébrant ou de ses ministres.

Toute prière ou chant communs suppose une assemblée cohérente. D'une manière générale, l'architecture moderne des églises facilite assez bien cette concentration et cette cohésion du peuple assemblé. Pasteurs et architectes en ont également le souci. On évite les édifices tout en longueur, les nefs trop cloisonnées, les piliers qui obstruent, les recoins retirés, pour rechercher l'assemblée une, dans un plan ramassé, qu'il soit barlong ou carré, trapézoïdal ou ovale. Il n'est plus nécessaire de plaider pour cette cause. Les temps sont révolus où l'on cultivait les lieux de culte compartimentés. Tous les fidèles sont égaux et frères devant le mystère de Dieu auquel le Christ nous a donné libre

accès. On a seulement à prévoir, là où c'est vraiment nécessaire, une place pour les enfants, si, par malheur, ils ne peuvent être en compagnie de chrétiens adultes.

Je ferai ici une seule remarque. Elle concerne la supériorité des bancs sur les chaises (pourvu qu'ils ne soient pas trop inconfortables et que les agenouilloirs ne gênent pas la station debout, attitude liturgique par excellence). Outre qu'ils fournissent au moins une place supplémentaire sur quatre, ils parent au brouhaha et au désordre des chaises qu'on tourne ou déplace et à la tentation de s'isoler dans un coin ou derrière un pilier.

L'idée d'ensemble qui doit nous guider est la suivante : la disposition de la nef doit favoriser les échanges, non seulement entre le peuple et le sanctuaire, mais aussi des fidèles entre eux. Il convient de rendre sensible cette communauté de foi et cette charité que toute la liturgie inculque aux membres visibles d'un même corps invisible, et qu'elle met au cœur de ceux qui sont frères dans le Seigneur.

d) *Offrir et communier.*

L'action liturgique culmine dans l'eucharistie. Là, toute l'assemblée se trouve centrée sur l'autel où est immolé sacramentellement le Christ par le prêtre.

Ce souci de concentration vers l'autel est trop vif actuellement chez tous pour qu'il soit besoin d'insister sur les conditions de visibilité et sur l'organisation de l'espace qu'il appelle. Nous en avons dit assez dans notre première conférence.

Toutefois, en ce qui concerne l'espace de l'assemblée, il faut attirer l'attention sur les divers déplacements que requièrent les cérémonies et spécialement la célébration de l'eucharistie.

La *procession d'offrande* des fidèles n'existe plus. On peut le regretter, mais c'est un fait. Il faut pourtant prévoir que la *quête*, qui la remplace partiellement, puisse être faite dans des conditions qui expriment son mystère. Ce n'est pas la perception d'un employé quelconque, mais la collecte d'une offrande faite à Dieu. Il convient qu'elle puisse se dérouler avec dignité, sans provoquer des plongeons maladroits dans des rangs trop profonds ou des con-

torsions disgracieuses, et qu'elle puisse s'achever assez vite pour ne jamais déborder sur le canon. Non seulement le nombre de quêteurs, mais la disposition des lieux doit y contribuer. Enfin on a parfois à faire apporter processionnellement les oblats au moment de l'offertoire, ce qui suppose un lieu de départ et une allée centrale bien dégagée.

Cette allée centrale doit en outre servir à la *procession d'entrée* d'une messe solennelle, et en beaucoup d'autres occasions. Remarquons à ce propos que, s'il est utile que la sacristie soit à proximité du sanctuaire, il faut aussi prévoir la possibilité d'accéder processionnellement de la sacristie au sanctuaire par le fond de l'église et l'allée centrale.

Mais c'est la *procession de communion* qui pose aujourd'hui le plus de problèmes. Ses exigences spatiales doivent être soigneusement envisagées dans l'aménagement d'une nef. Avec le retour à la communion fréquente, il n'est pas rare qu'une nef de plusieurs centaines de personnes communie à une messe. Pour que la chose ne se fasse pas dans le désordre et ne prenne pas un temps démesuré, il ne suffit pas d'avoir plusieurs prêtres à distribuer la communion, il faut que les déplacements soient aisés et les lieux de communion multiples. Une seule allée d'accès ne suffit pas dans une église de quelque importance. Il faut donc prévoir entre les bancs ou les chaises des voies pour aller et revenir, si possible à sens unique, qui drainent facilement toute l'église. Et pour éviter un bouchon devant un banc de communion trop étriqué, il faut que les abords du sanctuaire, où se distribue normalement la communion, soient assez étalés et dégagés. Beaucoup de nos églises anciennes posent à ce sujet des problèmes insolubles et on est obligé souvent d'improviser des lieux de communion incommodes ou peu sacrés. Il faudrait au moins que dans les églises modernes le déplacement et la distribution de la communion soient spatialement prévus en fonction de la totalité de l'assemblée.

II. — LE LIEU DE LA CHORALE ET DE L'ORGUE

Un peuple organique dans une nef est normalement doté des services nécessaires au culte. Les uns sont individuels

comme ceux qu'assurent les portiers ou les quêteurs. D'autres sont collectifs et posent des problèmes particuliers d'emplacement. C'est le cas très important de la schola paroissiale.

Vicissitudes historiques.

Le lieu des chantres ou choristes dans l'église est celui qui a connu le plus de variations selon les changements intervenus au cours de l'histoire dans l'organisation du chant sacré. Aux 4^e-5^e-6^e siècles, avec l'usage de la psalmodie responsoriale ou antiphonique, il suffisait d'un lieu pour le soliste qui exécutait les versets — dans la psalmodie responsoriale c'était l'ambon — tandis que les autres membres de l'assemblée, clercs et fidèles, exécutaient le refrain de leur place. Cependant, pour assurer la bonne tenue du chant et aussi par une disposition naturelle des choses, c'étaient surtout des groupes d'ascètes des deux sexes, ou moines paroissiaux, qui répondaient aux solistes; ceux-ci prenaient place en tête de l'assemblée. A partir du 7^e siècle apparaît le développement lyrique et mélodique du chant ecclésiastique qui en réserve l'exécution à des spécialistes, tandis que la participation du peuple diminue en proportion. Force fut donc de regrouper les chantres et de les placer dans un « chœur ». On connaît ainsi la *schola cantorum* de certaines églises monastiques romaines, espace clos situé au milieu de la nef. Dans les rites orientaux, par la généralisation du chant à deux chœurs, on prévoit deux lieux un peu élevés en tête de la nef, pour le chœur de droite et le chœur de gauche. Les deux chœurs sont en principe conservés dans le rite byzantin. Ailleurs, les lieux existent, mais les chantres forment souvent un seul chœur (chez les Syriens, ils se regroupent autour d'un pupitre). En Occident, à l'époque carolingienne, la schola passe en face de l'évêque, quand celui-ci est lui-même déplacé à la droite de l'autel. Au milieu du Moyen Age, les chantres montèrent aussi sur les jubés érigés au milieu des églises. Lorsqu'on détruisit ceux-ci, à la Renaissance, ils passèrent souvent dans des tribunes latérales dominant le sanctuaire, avant de gagner enfin les tribunes au fond des églises, près des grandes orgues.

Dans les monastères, cependant, les moines prennent place *ipso facto* dans le « chœur »; de même les chanoines. D'où l'extension de cette partie architecturale dans nos églises d'Occident. On en vint à bloquer ainsi dans le *chorus* des zones jusque-là distinctes : le présanctuaire, le lieu des lecteurs et le lieu des chantres. Mais pour y prendre place, les chantres devaient être assimilés à des ministres ou clercs et le chant liturgique leur fut pratiquement réservé, tant en raison du répertoire musical trop spécialisé que de l'éloignement de la foule de l'action liturgique.

Il reste pourtant que, mis à part le verset du graduel qui se rattache à l'ambon, les autres chants collectifs de la liturgie, de par leur nature, appartiennent à la nef et non au sanctuaire. La schola qui, aujourd'hui, soutient le chant de l'assemblée ou le supplée, trouverait donc son lieu normal et traditionnel en tête de la nef, mais non dans le présanctuaire ni à un ambon.

Nécessité d'une schola.

Si l'on veut bien considérer la chorale, non comme un groupement de purs amateurs de musique qui exécutent de temps en temps de belles pièces de concert et donc comme un luxe ornemental plus ou moins encombrant, réservé aux paroisses privilégiées en hommes ou en deniers, mais au contraire comme la base normale et quasi indispensable du chant sacré dans une communauté vivante et organique, on doit conclure qu'elle est partie intégrante de la liturgie, comme le chant lui-même, et qu'elle doit trouver son lieu dans toute assemblée paroissiale. On construit des églises pour une liturgie intégrale, donc pour y célébrer des messes chantées. Or la messe chantée comporte, à côté des chants d'assemblée, des chants de schola.

Diverses espèces de schola.

Pour clarifier le sujet, notons qu'on peut avoir affaire à des espèces fort différentes de schola.

1° Une première espèce est constituée par la *schola cantorum* proprement dite. Celle-ci peut être de deux sortes.
a) Si elle est composée de *clercs*, elle est comptée parmi les

ministres liturgiques. Ceux-ci exercent selon l'*Instruction* du 3 septembre 1958 « un service ministériel propre et direct » (n. 93). *b)* Si elle est composée d'*hommes* ou de *garçons*, regroupés en schola et chantant selon les rubriques, comme ce peut être le cas des maîtrises de cathédrales ou de grandes églises, de certains groupes de petits chanteurs ou de chantres de certaines paroisses, elle exerce « un service ministériel direct mais délégué ».

Les membres de ces *scholae* prennent normalement *place*, en vêtements liturgiques, dans le chœur proprement dit, prévu à cette fin dans les églises occidentales. Notons seulement que cette schola ou cette maîtrise sera mieux placée liturgiquement en avant de l'autel que derrière. Elle se sent sans doute plus libre derrière l'autel, et les maîtres de chapelle préfèrent souvent cette solution. Mais elle est alors moins apte à remplir son rôle liturgique d'intermédiaire entre nef et sanctuaire, et de soutien et d'animatrice de l'assemblée. De nombreux dangers l'y guettent et divers abus sont à redouter. Enfin la place du chœur comme espace sacré est traditionnellement devant le pré-sanctuaire, en tête de la nef.

2° En dehors d'une *schola cantorum* proprement dite, il existe une autre espèce de chœur dans lequel les chanteurs ne sont ni clercs ni assimilés mais relèvent de la *nef*. Les femmes y sont admises. Pour la commodité appelons-les *chorales*. Et dans un but purement pratique nous distinguerons trois cas usuels.

a) Une telle chorale peut être composée premièrement de chanteurs *professionnels* (cas des villes pour les mariages et enterrements). *b)* Elle peut être formée en second lieu par un *groupe* d'enfants, de jeunes, d'adultes dont la *technique* plus poussée permet l'exécution du propre grégorien, de pièces polyphoniques ou autres chants inaccessibles à l'assemblée (cas normal de la liturgie solennelle). *c)* Ou enfin par une *élite de la communauté*, qui, sans qualification musicale particulière, accepte de prêter le concours spécial de leur voix dans la liturgie et de faire dans ce but quelques répétitions afin que le chant de l'assemblée soit plus solide, plus varié et plus beau (toutes les messes lues paroissiales où l'on chante, devraient posséder un tel groupement).

Dans les paroisses, c'est généralement à l'une de ces formations chorales que l'on a à faire : professionnels, chorale paroissiale ou groupe de fidèles. Mais souvent la même paroisse recourra aux trois et normalement aux deux derniers : chorale paroissiale pour la grand-messe et groupe de fidèles pour les messes lues avec chants. Il est clair que le *lieu* de ces chanteurs, qui ont liturgiquement une fonction analogue, doit être en principe *unique*. Quel est-il ?

L'*Instruction* du 3 septembre 1958 prescrit : « Un tel chœur doit être placé hors du sanctuaire ou de la balustrade (*extra presbyterium seu extra cancellos*); les hommes doivent se tenir à part des femmes ou des jeunes filles, tout inconvénient étant soigneusement évité. » On ne précise pas davantage le lieu à adopter. Mais à propos de l'orgue, il est prévu que celui-ci soit situé à proximité de l'autel majeur, « de telle manière que les chanteurs ou les musiciens qui se tiennent à la tribune ne puissent être vus des fidèles rassemblés dans l'enceinte de l'église » (n. 67). Cette dernière proposition circonstancielle concernant les chanteurs et musiciens ne prescrit pas que ceux-ci doivent nécessairement prendre place à la tribune de l'orgue, mais que, lorsqu'ils s'y trouvent, ils ne doivent pas être pour les fidèles occasion de distraction. Mais à cette occasion elle rappelle le lien local qui doit exister entre orgue et chorale. Or si l'orgue doit être à proximité du sanctuaire, à plus forte raison la chorale.

Place de la chorale.

De par son rôle, en effet, la chorale se trouve très spécialement engagée dans l'action sacrée. Elle doit donc en être le plus proche possible, tout en restant hors du sanctuaire. Mais en même temps, elle est l'interprète, ou la partenaire, ou le soutien de l'assemblée; elle appartient donc à la nef. Idéalement, sa place serait *en tête de la nef*, dans les premiers rangs des fidèles. Cette disposition est possible dans deux cas : celui de petites églises qui ne posent aucun problème, ni d'acoustique, ni d'unité de l'assemblée; ou encore dans le cas d'une chorale de fidèles bénévoles soutenant un chant à l'unisson. Mais si on a affaire à une chorale polyphonique située dans un vaisseau un peu impor-

tant, il est le plus souvent impossible, pour des raisons acoustiques, que celle-ci soit située dans les rangs des fidèles. A moins d'être appuyés à une paroi ou contenus dans un volume qui réfléchit le son, les chanteurs ne s'entendent pas entre eux — ce qui empêche la polyphonie — et leurs voix portent mal dans le vaisseau. En outre, une chorale proprement dite a besoin, pour des raisons matérielles et psychologiques, d'un espace qui lui soit propre; le mouvement des feuilles et des livres, la direction du chef, ne doivent pas non plus attirer l'attention des fidèles. On songe alors à une tribune située au fond de l'église, à l'opposé du sanctuaire, selon la disposition généralisée en France au 19^e siècle. Mais cette solution, souvent excellente pour l'acoustique et fort pratique pour les chanteurs, est la source d'inconvénients bien plus graves. Sauf le cas de petites églises à plan très ramassé et à tribune basse, où celle-ci fait normalement corps avec l'assemblée et reste encore proche du sanctuaire, les chanteurs sont psychologiquement privés de tout lien direct et avec l'assemblée, et avec les cérémonies. La schola ne peut plus remplir son rôle unifiant par une présence physique et psychologiquement active. Elle chante ses morceaux au moment indiqué, mais la tentation est plus grande que jamais de décoller de la fonction rituelle et de passer à la pure exécution d'un répertoire, voire au concert sacré. Enfin c'est la porte ouverte à tous les abus souvent dénoncés : retards, bavardages, etc., et la communion des chanteurs devient un vrai problème. Il faut souhaiter grandement qu'on renonce définitivement à une telle solution. Reste une position latérale, prévue dans un espace acoustiquement bon, en tête de la nef. Un transept peu profond et légèrement surélevé est une bonne solution, ou une tribune basse, près de l'orgue, confinant au sanctuaire. Dans tous les cas les chanteurs doivent voir les cérémonies et s'y sentir impliqués; la relation doit être directe spécialement avec l'autel et avec l'ambon. Ils doivent en outre se sentir solidaires de la nef et être bien entendus d'elle (celle-ci ne doit pas avoir le sentiment pénible d'une source sonore non localisée et lointaine). Il faut aux chanteurs un espace suffisamment défini pour qu'ils y soient à l'aise, non séparé, mais distinct de l'*aula* des fidèles. Le contact avec l'orgue enfin doit être immédiat. Toutes

ces remarques valent à fortiori pour le directeur de la chorale, bien que celui-ci soit orienté nécessairement à l'inverse des choristes. C'est un acteur liturgique aux lourdes responsabilités; son comportement et sa place peuvent influencer grandement, en bien ou en mal, sur l'ambiance de prière de toute l'assemblée. De plus il est souvent souhaitable qu'il puisse de sa place donner un signe de départ à la foule et éventuellement la diriger. Rappelons que l'ambon n'est pas fait pour cela! S'il faut un directeur du chant de la nef, sa place appelle les mêmes réflexions que nous avons faites à propos du commentateur, sa place est à prévoir dans le présanctuaire.

L'orgue.

Au lieu de la chorale se rattache celui de l'orgue ou de l'instrument d'accompagnement. L'*Instruction* prévoit qu'« à moins qu'une coutume ancienne ou un motif particulier, qui doit être approuvé par l'Ordinaire du lieu, ne fasse agir autrement, l'orgue aura sa place à proximité de l'autel majeur, à l'endroit le plus approprié » (n. 67). Notons d'abord que l'orgue est un objet normal du culte liturgique et qu'on ne saurait y renoncer par principe. Même s'il ne peut être acquis immédiatement par une église nouvelle, on s'étonne qu'on ait pu construire tant d'églises sans avoir prévu son emplacement, ce qui crée souvent ensuite des problèmes difficiles ou insolubles, surtout si on veut lui donner sa juste place. Cela reste vrai même dans le cas d'un orgue positif ou d'un harmonium qui ne doit pas ressembler à un meuble encombrant et fâcheux dans l'ensemble de l'espace sacré. Outre les conditionnements architecturaux et acoustiques qui sont ici essentiels, il faut encore s'assurer que l'organiste, de sa console, puisse suivre aisément toutes les cérémonies et s'y sente lié, qu'il entende bien le célébrant, les ministres et les lecteurs, qu'il voie le chef de la chorale et puisse communiquer directement avec lui, qu'il entende bien la chorale ainsi que le chant de la nef qu'il doit accompagner. Le premier rôle liturgique de l'orgue est en effet d'accompagner les chants, et non plus, comme à l'époque classique, d'intervenir en

solo au milieu des prières liturgiques, ou seulement de meubler des silences³.

Il est bon de prévoir, au moins dans les églises importantes, près de l'organiste ou entre l'orgue et la schola, un espace où puissent se loger un ou plusieurs *instrumentistes*, dont le concours judicieux peut être parfois des plus précieux pour enrichir ou soutenir le chant sacré.

III. — LES ZONES DE TRANSITION ET DE PRÉPARATION

Au temps où la discipline catéchuménale et celle de la pénitence publique étaient en vigueur, il était habituel en Orient que ceux qui n'étaient pas admis à la communion, bien qu'appartenant de droit et de fait à l'assemblée, n'entrent pas dans l'*aula* proprement dite des fidèles. Catéchumènes et pénitents demeuraient au seuil de l'édifice, dans un narthex ou sous un portique, en sorte qu'ils pouvaient entendre les lectures, les chants et les prédications de la première partie de la messe, après quoi, on les renvoyait. Aujourd'hui encore, chez les Éthiopiens, ceux qui ne communient pas restent dans un déambulatoire couvert. La disparition de la discipline antique n'a pas aboli pour autant la nécessité d'une zone de passage entre la rue et l'église.

Nous n'avons plus besoin aujourd'hui de narthex pour abriter catéchumènes ou pénitents. Mais le passage d'une civilisation de chrétienté à une Église vivant dans un monde visiblement sécularisé et souvent a-religieux nous rend à nouveau sensible au contraste que cause l'entrée immédiate de la rue dans une église. Les séparations et distances, qui ont toujours été senties comme nécessaires pour délimiter et exprimer un espace sacré, nous manquent. « Il faut donner à l'âme, comme dit Paul Claudel, le temps de

3. Dans le cas exceptionnel des églises qui possèdent deux orgues : un grand orgue de tribune et un orgue d'accompagnement, seul ce dernier est à traiter selon les principes ci-dessus. Le grand orgue est un instrument soliste qui introduit ou prolonge certains chants et peut aider la prière dans certains silences. Mais si le petit orgue ne suffit pas pour accompagner le chant de la nef, ce rôle peut alors incomber au grand orgue.

se composer, grâce aux préparations qui sont insinuées au corps. » Il faut donc, entre la rue et le sanctuaire, un espace : 1° pour servir de transition entre le monde profane et le lieu des mystères; 2° pour favoriser la communauté et les échanges entre chrétiens qui ont participé à la même communion et développer entre eux l'esprit de famille paroissiale; 3° pour désencombrer l'église des avis, affiches, brochures, journaux, petits commerces et autres choses semblables qui trouveront mieux leur place sous un porche extérieur que dans le lieu saint; 4° pour permettre enfin de larges voies d'accès et de sortie sans pourtant nuire au caractère clos et silencieux du lieu de culte proprement dit.

Ce besoin est assez bien senti dans les églises que l'on construit de nos jours. L'antique « place de l'église », quand elle existe encore, est devenue profane et ne suffit plus. On entoure souvent l'édifice d'un espace planté d'arbres. On le fait précéder d'un portique ou déambulatoire. Ce n'est pas là pure gratuité décorative, mais besoin pour l'âme d'une introduction au sacré.

Nous disions à l'instant que nous n'avions plus besoin d'un narthex pour des catéchumènes qui assistaient jadis à la liturgie de la Parole à part des fidèles. Mais il faut ajouter aussitôt que l'on ferait bien de se préoccuper pourtant, dans l'organisation du lieu de culte, de l'espace nécessaire à la *préparation des catéchumènes* et à la *catéchèse* en général. La restauration du catéchuménat d'adultes apparaît actuellement dans l'Église comme une institution de toute première importance pour la vitalité et la qualité d'un christianisme en un monde laïcisé. Déjà on recrée pour les catéchumènes des cérémonies d'initiation, spécialement en carême. L'*aula* des fidèles, ou nef centrale de l'église n'est pas le lieu idéal pour cela. Il est bon de marquer qu'ils ne sont pas encore initiés par les sacrements ni agrégés de plein droit par le baptême au peuple eucharistique. En revanche, une salle quelconque ne convient pas pour inculquer la gravité et la sainteté des approches baptismales. En plusieurs églises, on dispose d'une crypte pour ces réunions, ce qui est une bonne solution. Sinon la solution serait peut être de prévoir une annexe de l'église destinée à la catéchèse et à la prière de groupes particuliers : caté-

chismes, préparation au mariage, retraites, catéchuménat, etc. L'aménagement devrait en être tel qu'il apparaisse comme le lieu d'une action sainte et non un espace à toutes fins utile. Il pourrait comporter un siège pour le président, un petit ambon pour l'annonce de la Parole de Dieu et la prédication, un grand crucifix pour la prière et une décoration adaptée.

CONCLUSION

Au cours de ces trois conférences, nous n'avons pu dessiner que les grandes lignes du lieu de culte chrétien. Il nous apparaît fort complexe à cause de la multiplicité de ses destinations. Les unes visent l'ensemble de la communauté paroissiale d'une manière habituelle : entendre la prédication de la Bonne Nouvelle, prier et louer ensemble, offrir le sacrifice eucharistique. Les autres s'adressent à certaines fractions ou catégories de croyants et sont plus transitoires : initiations catéchuménales, catéchismes, cérémonies de mariage ou de funérailles. Tout cela doit être prévu dans une parfaite connaissance de ce que veut faire l'Église quand elle rassemble ses membres.

Comme parties essentielles dont toute église se compose nous avons distingué trois zones dans le sanctuaire et trois dans la nef. Dans le sanctuaire : le siège du président auquel se rattache l'autel; le lieu de la Parole qui est l'ambon; le présanctuaire où se tient le commentateur. Dans la nef : l'espace des fidèles; l'emplacement de la chorale; les zones de transition et d'accès. A quoi il faut ajouter le lieu de la Réserve eucharistique, qui peut être chapelle de semaine et espace recueilli d'adoration individuelle; le baptistère et les confessionnaux; la salle d'initiation catéchétique; la sacristie; le bureau de réception et de consultation du pasteur.

C'est toute la vie de l'église locale qui se noue autour du lieu de culte. Puissent nos églises être pour les croyants un signe visible de l'habitation de Dieu parmi les hommes, anticipation mystérieuse de la Jérusalem céleste.

J. GELINEAU.